



**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 12-26
Séance du mercredi 27 mai 2026**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 27 mai 2026 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
---------------------	-----------------

1 absent

Direction/Service : Direction Stratégie Patrimoniale / Direction Technique et Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Construction de 40 logements locatifs sociaux, avenue Victor Hugo à Mériel : actualisation de la programmation, du prix de revient et du plan de financement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat n°29-20 du 6 juillet 2020, autorisant le lancement d'une opération de construction de 16 logements sociaux située au 64 avenue Victor Hugo à Mériel ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat n°17-22 du 23 mai 2022, autorisant l'acquisition des parcelles cadastrées section N°AL 521, 522, 309 et 300 permettant ainsi la construction de 42 logements locatifs sociaux ;

Vu le rapport présenté au Bureau du mercredi 27 mai 2026 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'actualisation de la programmation, du prix de revient et du plan de financement de l'opération pour un montant maximal de 8 612 002 € TTC (LASM) ;
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et



négoier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 1 550 160 € maximum.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI